

LE GRAND CONSEIL COMME SI VOUS Y ÉTIEZ (1<sup>ER</sup> PARTIE)

## Campagne électorale ou politique objective?

**Suppléant parfois la politique objective, la tactique électorale a marqué la session...**

Il arrive régulièrement que des interventions politiques soient retirées sans délibération. Ainsi, de nombreuses «**bombes électorales**» n'ont pas été débattues, alors qu'elles jouissaient auparavant d'une place médiatique importante. Afin de pouvoir déposer une meilleure intervention sur un sujet identique, en janvier 10 requêtes ont été retirées et en mars encore 7.

Dans nos rangs, Ruedi Löffel a requis la création de bases légales pour la modification du



Marc Jost

**système électoral pour les élections du Grand Conseil**

selon le principe de la double proportionnalité (Pukelsheim). Mais les grands partis ont exclu cette solution.

Les **directives gouvernementales** ont été discutées de manière inhabituellement intensive. Les représentants du PEV, et d'autres, ont demandé que la redevance hydraulique pour les centrales hydroélectriques ne soit pas augmentée. Cette requête, allant dans le sens du tournant énergétique, a obtenu une majorité grâce au soutien de notre groupe parlementaire.

En rapport avec la **stratégie de protection du patrimoine**, une réduction des bâtiments inventoriés a été briguée. Il a été décidé que pas plus de 6% des bâtiments ne peuvent être considérés comme devant être protégés ou

conservés. Actuellement, environ 9% des bâtiments sont listés sur l'inventaire. Celui-ci reste pourtant facultatif pour les communes. C'est en vain que le PEV s'est battu afin que la loi ne définisse plus des objectifs de prestations pour **les réductions de primes d'assurance maladie**. Cette suppression va dans le mauvais sens, considère le groupe PEV. Enfin, les contributions ont, depuis 2013, baissé de 125 mio. à 80 mio. Le PEV requiert maintenant, au moyen d'une motion, une nouvelle solution proportionnelle à la contribution fédérale.

Marc Jost, député au Grand Conseil

LE GRAND CONSEIL COMME SI VOUS Y ÉTIEZ (2<sup>E</sup> PARTIE)

## Finances et êtres humains en focus

**La session de mars du Grand Conseil n'a duré que quatre jours. Les finances, l'asile et la politique de la santé ont provoqué beaucoup de discussions.**

L'utilisation des avoirs encore disponibles du **fonds de couverture des pics d'investissement**, devant être clôturé à la fin de l'année, a été le sujet des débats à l'ouverture de la session. Hans Kipfer et Barbara Streit se sont prononcés contre la proposition du Gouvernement d'allouer ces moyens aux projets d'amélioration du réseau routier dans l'Emmental et l'Oberaargau devant être réalisés dans 10 à 15 ans. Au nom du PEV, ils ont demandé au lieu de cela que les avoirs restants soient alloués aux investissements nets des années

2016 à 2020. Le Grand Conseil a néanmoins rejeté la requête du PEV et suivi la proposition.

Le nombre de **requérants d'asile mineurs non-accompagnés** a cru fortement au cours des dernières années. C'est pourquoi le Grand Conseil a débattu d'un crédit supplémentaire pour l'hébergement et l'accompagnement de ces enfants ayant besoin de protection. Markus Wenger, en tant que président de la commission de politique sécurité, et Patrick Gsteiger, en tant que porte-parole du groupe, se sont prononcés tous deux pour l'acceptation de ce crédit. Suite aux mesures d'économie, **les contributions cantonales pour la formation des médecins assistants** ont été considérablement réduites. Cela a conduit à ce que les hôpitaux

publics, avant tout, doivent combler ce trou avec des financements croisés non souhaitables. Melanie Beutler s'est engagé avec succès pour une augmentation des subventions cantonales.

Philippe Messerli s'est battu pour **une meilleure prévention afin d'empêcher les agressions sexuelles sur mineurs**. Le Gouvernement devra examiner si les institutions cantonales subventionnées doivent être conjointes de créer des bureaux de communication interne et de former régulièrement le personnel. Si cela permet d'éviter un seul cas d'abus, l'investissement aura été rentable, a souligné Philippe Messerli.

Un point positif est à relever dans le cadre des **élections des juges**. Sans aucune opposition, la



Philippe Messerli

candidate PEV Simone Mühlethaler a été élue en tant que Présidente du Tribunal d'arrondissement de l'Oberland. Nous en profitons pour lui souhaiter beaucoup de satisfaction et l'aide de Dieu dans ses nouvelles fonctions!

Philippe Messerli  
député au Grand Conseil

## Changement à Reconvillier



Christine Bordigoni

Quelques mois après sa brillante réélection au Conseil municipal, Cornelia Vaucher a choisi de se retirer suite à une fatigue et une surcharge importante. Le poste laissé vacant revient à **Christine Bordigoni**, qui figurait en deuxième position sur la liste du PEV lors des dernières élections communales de novembre 2014. Elle se réjouit de siéger à l'Exécutif de son village et de se mettre ainsi au service de la population de Reconvillier.

PEVJB



## Le PEV rejette clairement le DPI

**Le Parti évangélique rejette nettement la modification constitutionnelle relative à la procréation médicalement assistée et au génie génétique dans le domaine humain. La modification soi-disant inoffensive créerait la condition nécessaire pour le diagnostic préimplantatoire DPI et ouvrirait grand la porte à une sélection de type eugénique.**

La modification prévue de la Constitution établirait la condition nécessaire pour le diagnostic préimplantatoire (DPI) dont les conditions-cadres sont réglées par la nouvelle loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (nLPMA). Cette dernière a déjà été approuvée par le Parlement en décembre 2014 et entrerait automatiquement en vigueur dès l'acceptation de la nouvelle disposition constitutionnelle, si le référendum contre cette loi n'est pas saisi. Marianne Streiff, conseillère nationale PEV, souligne: «Au travers du DPI c'est

un laboratoire qui décide de la naissance ou non de personnes avec un handicap! Nous devons clairement combattre et rejeter l'article constitutionnel qui est attaché à la loi, sans quoi nous ouvririons la boîte de Pandore. Avec un non à la modification de la Constitution, nous empêchons, finalement, la sélection ciblée des êtres humains».

**Garder la dignité d'une vie humaine**

L'amendement constitutionnel sur le DPI ne permettrait pas seulement une sélection ciblée des êtres humains tout en déléguant à un laboratoire la décision sur une sélection de type eugénique. Il ouvrirait aussi grand les portes pour toute méthode imaginable de procréation médicalement assistée (par ex. bébés sauveurs, don d'embryons, etc.). C'est un changement de paradigme conduisant à une approche fondamentalement différente de la valorisation de la vie humaine naissante. Le cadre juridique et la médecine doivent avoir comme ligne directrice la guérison des



êtres humains malades, y compris des embryons, et non pas leur surproduction et élimination après une sélection de type eugénique. Le DPI remplacerait le droit par l'arbitraire, avec une sélection en laboratoire basée sur des «contrôles de qualité». Le PEV refuse la modification constitutionnelle relative à la procréation médicalement assistée et au génie génétique dans le domaine humain.

PEVCH

## Soulager les revenus – Renforcer l'AVS!

**Depuis des années, la charge fiscale sur le capital diminue. La richesse est répartie de manière toujours plus injuste. L'impôt sur les successions proposé par l'initiative populaire «Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS» créera un certain équilibre.**

L'initiative co-lancée par le PEV prévoit un impôt de 20% sur les grandes fortunes de plus de 2 millions, c'est-à-dire modéré en comparaison internationale. De son produit, deux tiers iront à l'AVS et un tiers aux cantons. Pour l'AVS c'est une source de revenus bienvenue. Son besoin de financement supplémentaire – par exemple via la TVA – diminuera. Par conséquent, la charge supportée par les gens

qui ont des revenus normaux et par les PME s'en trouvera allégée.

**Les héritages modestes et moyens exonérés**

L'impôt sur les successions, ce n'est pas une idée révolutionnaire. Il a permis, jusqu'à 15 ans en arrière, de compenser un peu la répartition inégale de la fortune dans tous les cantons, sauf celui de Schwytz. Depuis le nouveau millénaire, l'impôt sur les successions a été progressivement supprimé dans tous les cantons, cependant seulement pour les descendants directs. Les frères et sœurs, les neveux et les nièces, les partenaires non mariés et les filleul(e)s continuent à payer jusqu'à 50% du montant hérité. Si l'initiative est acceptée, de l'ordre sera mis dans cette «jungle» cantonale: les descendants indirects

et les personnes non apparentées seront exonérés de l'impôt. Et les petites et moyennes fortunes héritées le seront aussi, comme aujourd'hui, grâce à la franchise de 2 millions qui est prévue. On pourra donc hériter d'un appartement ou d'une maison familiale sans payer d'impôt, d'autant plus que, pour les couples, la franchise est garantie pour chaque succession et que ce sont ainsi finalement jusqu'à 4 millions qui peuvent être hérités sans payer d'impôt.

**Les PME ne sont pas concernées**

Les petites et moyennes entreprises, les PME, ne sont pas menacées par cette réforme. Le Parlement fixera les modalités qui les concernent. Avec une franchise de 50 millions de francs, par exemple, les PME pourraient être transmises



à la génération suivante sans avoir à s'acquitter de l'impôt. L'initiative prévoit aussi que les exploitations agricoles seront exonérées de l'impôt.

Bref, en disant oui à la réforme de la fiscalité successorale le 14 juin, nous allégerons la charge qui pèse sur les revenus et les PME, et nous renforcerons l'AVS.

[www.fiscalite-successorale.ch](http://www.fiscalite-successorale.ch)